

Le député d'arrière-ban : un personnage influent

George Moody

Au cours des quarante dernières années, le rôle de l'État s'est fait de plus en plus sentir dans la vie quotidienne des citoyens. Cette évolution a du même coup modifié l'opinion de la population à l'égard du gouvernement. De nos jours, il y a peu de domaines dans lesquels l'État n'intervient pas. Il y a 40 ans le budget total de la province de la Nouvelle-Écosse était de moins de 7 millions de dollars — aujourd'hui ce budget ne suffirait pas à un seul ministère. Cette incursion du gouvernement dans la vie de chaque citoyen a aussi modifié le rôle des politiciens.

On en arrive à se demander si le simple député peut véritablement jouer un rôle influent dans le système. Les députés de l'opposition considèrent évidemment que les députés de la majorité ont un avantage certain. De son côté, le simple député de la majorité considère d'un oeil tout aussi envieux les membres du Cabinet et tous les politiciens qui constituent ce que la presse aime appeler «le cercle restreint».

Il est sans doute difficile pour le profane d'imaginer le gouffre qui sépare l'apparence de la réalité, en ce qui concerne le système parlementaire. Le non initié est porté à croire que si on est député du parti au pouvoir, on prend part à toutes les décisions du gouvernement. Tel n'est pourtant pas le cas. Une de nos tâches les plus ardues, en tant que représentants, est d'accepter l'immense écart entre l'idéal et la réalité. Lorsque le simple député vient prendre place en Chambre, du côté de la majorité, il doit faire face à la réalité : ses tâches quotidiennes ne sont pas des tâches de décision, mais de représentation.

Les citoyens nous ont élus parce qu'ils pensaient que nous pourrions mieux défendre leurs intérêts lorsqu'il y aurait des décisions à prendre. Nous ne devons jamais oublier que nous travaillons dans le cadre d'un système politique représentatif et que nous sommes avant tout des représentants.

Le député ministériel se trouve dans une situation de représentation plus délicate mais peut-être plus influente que le député de l'opposition. Il représente les mêmes besoins et les mêmes idées que son collègue de l'opposition mais, pour diverses raisons partisans, il vaque généralement à ses affaires de façon plus discrète. Le simple député du parti au pouvoir peut généralement

communiquer, de façon confidentielle, avec ceux qui prennent les décisions. Il lui est donc possible, sur des questions de politique et d'administration, d'influencer le chef du gouvernement, les ministres ou les fonctionnaires. Bien entendu, son succès dépend en grande mesure de la façon dont il sait exprimer son point de vue et dont il est capable de tirer parti du système.

En tant que simples députés, nous n'avons pas à nous occuper des détails du fonctionnement d'un ministère; nous avons ainsi la possibilité de passer plus de temps dans nos circonscriptions que ne le peuvent les membres du Cabinet. Nous devenons ainsi, plus au moins à notre insu, les yeux et les oreilles du gouvernement. Nous entendons les électeurs nous faire part de leurs préoccupations et nous exprimons leurs réactions. Ce sont précisément ces préoccupations et ces réactions que nous portons à l'attention du premier ministre et du Cabinet, soit individuellement soit, lorsqu'il s'agit de questions d'intérêt plus général, par l'intermédiaire du caucus.

Donc, en agissant directement ou par la bande, le député d'arrière-ban peut avoir une influence sur la formulation des politiques et des programmes gouvernementaux. Pour être efficace, un député doit apprendre comment fonctionne le système. Il y a des élus qui sont en fonction depuis des années et qui n'utilisent pas «le système» aussi efficacement qu'ils le pourraient parce qu'ils n'ont jamais pris le temps de le comprendre.

J'ai parlé jusqu'ici du rôle concret que peut jouer, à titre individuel, le simple député du parti au pouvoir. Voyons maintenant quelle peut être son influence lorsqu'il agit avec d'autres. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux s'efforcent de recourir davantage aux comités dans le but de faire participer les simples députés et tirer parti de leurs talents. Le système des comités, lorsqu'il est bien utilisé, peut profiter tant aux simples députés qu'au gouvernement.

Je parlerai ici des comités spéciaux et consultatifs seulement, et non des comités permanents. Il y a entre les deux catégories des différences évidentes. Les possibilités qu'ils offrent aux députés sans portefeuille diffèrent considérablement. Le système des comités offre aux députés la possibilité de voir leurs efforts récompensés. Je mentionnerai ici deux cas où je crois avoir eu, en tant que député d'arrière-ban, une influence réelle sur la formulation de la politique et des programmes du gouvernement. J'ai fait partie pendant quelque temps d'un comité consultatif chargé de revoir les règlements d'application de la loi sur les accidents du travail. J'y ai découvert un domaine qui jusque là n'avait eu pour moi qu'un intérêt marginal. Le rapport que le comité présenta au

M. George Moody est député à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse depuis 1978. Cet article est tiré d'un discours prononcé au 8^e colloque régional canadien, en novembre 1982, à Ottawa.



Ce ne sont pas quelques mètres qui séparent la rangée avant des bancs de l'arrière, c'est tout un monde de responsabilités. (Division de l'information, Nouvelle-Écosse)

gouvernement recommandait des modifications aux règlements d'application de la loi et une optique légèrement différente de la politique sur les accidents du travail. On éprouve une certaine satisfaction à voir ses idées et ses suggestions se concrétiser en texte de loi et à voir son opinion devenir politique gouvernementale.

J'ai eu récemment l'honneur d'être membre d'un comité spécial chargé d'étudier le rôle des pompiers bénévoles dans nos villages. Avant même la présentation de notre rapport définitif, certains règlements avaient été modifiés, à la demande des pompiers. Il ne s'agissait pas de changements majeurs mais ce sont, à mon avis, ces petites victoires et ces modestes succès qui constituent la tâche journalière d'un élu. Il faut reconnaître que, dans la pratique, peu de grandes décisions sont prises et qu'il y a peu de grands changements de direction dans la politique du gouvernement; c'est pourquoi les petites victoires sont probablement celles qui ont le plus d'importance. L'utilisation efficace du système des comités permet donc au simple député de contribuer concrètement à l'élaboration de la politique gouvernementale.

La force d'un gouvernement dépend de ses simples députés. C'est parmi eux que le gouvernement doit recruter ses ministres et c'est sur eux qu'il doit compter pour faire adopter ses lois. On entend souvent des membres du caucus se plaindre de l'isolement ministériel. Il existera toujours des problèmes, mais l'exécutif et les députés sans portefeuille doivent se rendre compte qu'ils dépendent les uns des autres.

Les simples députés sont non seulement le lien permanent entre électeurs et détenteurs du pouvoir mais ils constituent aussi un réservoir de talents sous-estimés. En ce qui concerne l'élaboration de la politique et des programmes, quelques changements se font déjà sentir au bénéfice des simples députés. Le député sans portefeuille aura toujours à faire face à des frustrations et à des déceptions : cela fait partie de son sort. Mais il éprouvera aussi des satisfactions légitimes. Il y a un certain équilibre entre les deux, mais la balance penche généralement d'un côté; il en sera toujours ainsi dans le système démocratique. Par la voie de la représentation, par celle du travail en comité et par celle du caucus, le simple député dispose de divers moyens de contribuer efficacement à l'élaboration de la politique et des programmes du gouvernement. Ses possibilités d'action augmenteront sûrement dans certains domaines à mesure que changeront les règles du jeu, dans les années à venir.

(traduit de l'anglais)